

**ARRÊTÉ**  
**DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ PARENTAL**  
**DE M. ou M<sup>me</sup> [Nom Prénom]**  
**GRADE [grade]**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté en date du [date], plaçant M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] en congé parental, à compter du [date].,  
Vu la demande écrite de réintégration présentée par M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom], [grade], à compter du [date],  
Considérant l'arrêté du [date], fixant la dernière situation de M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom], [grade] titulaire, au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],  
Considérant les droits à l'avancement d'échelon acquis pendant la durée du congé parental, (le cas échéant)  
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire (si l'agent bénéficie d'un avancement d'échelon lors de la réintégration),

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom], [grade] titulaire, est réintégré(e) à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] est classé(e) au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

**ARTICLE 3 :**

(Le cas échéant) Compte tenu de l'ancienneté, à la même date, M. ou M<sup>me</sup> [Nom, Prénom] bénéficie, sur la base de l'ancienneté (minimale ou maximale), d'un avancement au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [durée],

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au représentant de l'État (si avancement d'échelon).
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée :

- au Président du centre de gestion,
- au Comptable de la Collectivité,

Fait à [commune] le [date]  
Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :